



## **Charte de l'environnement du pratiquant pour la randonnée VTT**

Soucieux du respect de l'environnement, d'une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers, des espaces naturels, le club VTT 4X COMBES édite une charte destinée à rappeler les principes de base à suivre avant de s'élancer sur les chemins et sentiers.

- Je respecte la nature, son environnement et les propriétés privées.
- Je roule ou marche impérativement sur les sentiers balisés et ouverts au public.
- Je m'interdis de pénétrer en sous-bois et dans les parcelles de régénération.
- Je ne dérange pas la faune si j'en croise sur mon parcours.
- Je reste courtois avec les autres usagers.
- Je respecte le code de la route en tous lieux et toutes circonstances.
- Je maîtrise ma vitesse et ne prends aucun risque inutile.
- Je porte toujours un casque en VTT.
- Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance, du trajet choisi.
- J'autorise la diffusion de toute image ou vidéo de ma personne, en tout ou en partie, individuellement ou avec d'autres images ou vidéos sur les réseaux sociaux du 4 X Combes et sur d'autres sites officiels, ainsi qu'à des fins médiatiques, y compris lors de présentations promotionnelles et de campagnes de publicité.

L'équipe du 4X COMBES